

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **26**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers  
absents : **3**

**OBJET :**  
**Ravalement de façades :**  
**demande de**  
**contributions**

**SEANCE DU MARDI 19 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 19 mars à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 13 mars 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la  
présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA,  
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,  
Patricia BOSTMAMBRUN, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle  
MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Yoann  
BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE Conseiller.e.s  
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON,  
Pierre SUREDA à Catherine PAPUT,  
Serap ALP Eric BOUCOURT,  
Philippe BARRAU à Annie CHEVALDONNE,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Francis ROUX,  
Betul SIMSEK.

Secrétaire de séance :

Vincent PETITJEAN

## RAVALEMENT DE FACADES : DEMANDES DE CONTRIBUTIONS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie, la Ville de THIERS a mis en place une aide aux propriétaires privés rénovant leurs façades visibles du domaine public.

Le rapporteur expose au Conseil Municipal que la Ville a reçu 2 dossiers de demande de contribution de propriétaires pour des travaux de ravalement de façade.

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels.

Ils concernent :

Adresse du logement	Base de calcul	Contributions
14 rue Daguerre	85 m <sup>2</sup> x 19,36 €	1 645,60 €
26 allée des Lilas	176 m <sup>2</sup> x 19,95 €	1 206,58 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 852,18 €</b>

Soit un total de subventions s'élevant à 2 852,18 euros.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **Approuver** l'octroi de ces contributions ;
- **Autorise** le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Vincent PETITJEAN

Le Maire,



Stéphane RODIER